



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 2 Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi vingt-huit février deux mil vingt à dix-neuf heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO	
COLOMBIERS	Madame Annie JANVIER	Pouvoir à M. MROZEK
COUST	Monsieur Daniel BÔNE	Alain BUÉGUEL
DREVANT	Monsieur Pascal COLLIN	
FARGES-ALLICHAMPS	Monsieur Bernard JAMET	
LA CELLE	Madame Édith MICHELIC	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe AUZON	
MARÇAIS	Madame Muriel CANIFET	
MEILLANT	Madame Michelle RIVET	Excusée
NOZIÈRES	Madame Marie-Claude JULIEN	
ORCENAI	Madame Jacqueline MALLARD	
ORVAL	Madame Ghislaine LIONNET	
	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Maurice LAUROY	
	Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON	
	Madame Annie LALLIER	
	Monsieur Claude ROGER	
	Madame Élisabeth MÉRIOT	Absente
	Monsieur Guy LAÎNÉ	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Geoffroy CANTAT	Absent
	Madame Jacqueline CHAMPION	Absente
	Monsieur Jacques DEVOUCOUX	Absent
	Madame Sophie MARTINAT	Absente
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Magalie MOINE	Absente
	Monsieur Alain VAISSON	
	Monsieur Michel MROZEK	
	Madame Ginette HURTAULT	
	Monsieur Gilbert AUBRUN	
	Monsieur Alain POUILLOU	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	Pouvoir à S. AUDONNET

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 31
Date de la convocation : 21 février 2020
Date de l'affichage : 21 février 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Alain POUILLOU

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20200228-200228-Quest2-
DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du 16 avril 2014 portant délégation au Président, la liste des décisions prises par le Président est communiquée.

CONTRATS ET COMMANDES

Fournitures

- Achat fournitures de bureau : L'AMANDOISE SADIP – 18200 Saint-Amand-Montrond (80,03 € TTC),
- Achat d'un tableau blanc émaillé triptyque : SAM ONLINE STORES – 92400 Courbevoie (207,80 € TTC).

Tourisme

- Évolution du site internet de l'Office de tourisme Cœur de France : YATA – LOGITOURISME (9 440 € TTC),
- Impression de flyers (Canal de Berry à vélo et Chemin de Meillant à Tronçais) – CLERC IMPRIMERIE – 18206 Saint-Amand-Montrond (819,60 € TTC).

Cœur à l'ouvrage

- Conception et réalisation d'une maquette : CATHERINE DURAND – 18200 Saint-Amand-Montrond (480 € TTC),
- Impression du magazine : IMPRIMERIE CLERC – 18200 Saint-Amand-Montrond (912 € TTC),
- Distribution du magazine : LA POSTE – 45063 Orléans (1 269,03 € TTC).

Économie

- Petits déjeuners en or viennoiseries : 10 janvier 2020 : PAT À PAIN – 18200 Saint-Amand-Montrond (21,90 € TTC).

Travaux

- **ZAC des Carmes à Saint-Amand-Montrond**
 - Création d'une voirie provisoire : BERRY TP – 18200 Meillant (23 349,60 € TTC),
- **1 rue Blaise Lutendre à Saint-Amand-Montrond**
 - Aménagement : BOISCHAUT TP – 18200 Saint-Amand-Montrond (55 056 € TTC),
- **Aménagement de la rue Guillon à Saint-Amand-Montrond**
 - Avenant n° 2 : Ajout de 30 ml de grilles aco drain : TTR – 18200 Orval (28 960 € TTC).
- **Rue des Grands Villages à Saint-Amand-Montrond**
 - Esquisse pour l'aménagement : ICA – 18110 Saint-Martin-d'Auxigny (7 800 € TTC).

Éclairage public

- Rénovation de l'éclairage public, suite à des pannes :
 - Charenton-du-Cher : route des Pérons : SDE 18 – 18000 Bourges (418,50 €),
 - Orval : rue de Reuilly et Chemin des Cris : SDE 18 – 18000 Bourges (984,50 €),
 - Saint-Amand-Montrond : rue Cornière : SDE 18 – 18000 Bourges (276,90 €),
 - Saint-Pierre-les-Étieux : route de Saint Amand, rues de la Chaumet et de l'Usine : SDE 18 – 18000 Bourges (1 063,50 €).
- Installation de prises guirlandes
 - Farges-Allichamps : Centre Bourg : SDE 18 – 18000 Bourges (529,20 €),
 - Orval : route de Lignières et avenue de Sully : SDE 18 – 18000 Bourges (272 €).

Assainissement

- Curage et inspection télévisée au rond-point de l'avenue Jean Giraudoux à Saint-Amand-Montrond : SOA – 37320 Esvres-Sur-Indre (2 424 € TTC).

Plan local d'urbanisme intercommunal PLUi- H

- Avenant n° 1 : élaboration d'un 2^{ème} arrêt suite à l'avis défavorable de la Préfecture : ATOPIA SAS – 750012 PARIS (22 788 € TTC).

DÉCISIONS

Travaux

- Validation des plans de financement pour :
 - les travaux d'éclairage public vus au-dessus,
 - création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond

Économie

- Dispositif d'aide en faveur des TPE, attribution d'une subvention à :
 - Boulangerie LES DÉLICES D'ORVAL à Orval : 4 500 €.
- Dispositif d'aide en faveur de l'immobilier d'entreprise, attribution d'une subvention à :
 - Le Miroir d'Audrey à Saint-Amand-Montrond : 5 663,70 € (coiffeuse).
- Dispositif d'aide en faveur de l'alternance : attribution d'une subvention à :
 - AVIGNON CERAMIC à Bruère-Allichamps : 2 000 € (fabricant de céramique industrielle)
 - La Ferme de CHÂTEAUFER : 2 000 € (polyculture et élevage),
 - SOFOC SA à Nozières: 3 000 € (quincaillerie poignées de portes),
 - BOUBAT SAINT AMAND à Saint-Amand-Montrond : 6 000 € (maçon),
 - Boulangerie COSYNS à Saint-Amand-Montrond : 4 000 €

Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.


Le Président
Thierry VINÇON